

## Le fundi accusé de viol placé en détention provisoire



L'audience avait été reportée pour lui laisser le temps de préparer sa défense. Mais le délai n'y aura rien fait.

Page 2

### Tourisme

Un 3e paquebot de luxe en visite demain dans le lagon de Mayotte



Page 3

### Histoire

Garder la mémoire des «oubliés de Saint-Paul», 85 ans après le drame



Page 5

*Les Oubliés de Saint-Paul*



Votre portail captif par

 **Alter 6.com**  
Alternative System

**Alter 6.com**  
Alternative System



Votre partenaire  
informatique  
à Mayotte

**Justice**

# Le fundi accusé de viol placé en détention provisoire

*Le TGI de Mamoudzou*

**L'audience avait été reportée pour lui laisser le temps de préparer sa défense. Mais le délai n'y aura rien fait.**

Effondré sur sa chaise, il pousse un long soupir. La juge de la détention et des libertés (JLD) Nathalie Zahi vient de lui signifier sa décision : il est placé sous mandat de dépôt. Direction Majicavo, pour un placement en détention provisoire. L'homme est le fundi d'une école coranique de Tsoundzou 2 mis en examen le 21 décembre dernier pour des viols sur mineures de moins de quinze ans par personne ayant autorité. On lui reproche 9 faits.

Présenté au JLD une première fois il y a tout juste une semaine, son avocat Me Charles Simon avait obtenu un délai. C'est donc ce mardi qu'il a été présenté pour

savoir quel sort la justice allait lui réservé jusqu'au procès : détention ou contrôle judiciaire.

La procureure Emilie Guegan sonne la charge pour obtenir le maintien en détention et déroule un tapis d'arguments. Tout d'abord, le placement en détention garantirait une meilleure conservation des preuves et des éléments matériels. Elle éviterait aussi d'éventuelles pressions sur les petites victimes. «On parle de très jeunes victimes de 7 à 13 ans et pour 7 sur les 9, on sait qu'il y a eu défloration, elles ont perdu leur virginité.»

La détention permettrait également de garantir la sécurité de l'homme mis en examen. «Pour le moment nous avons neuf victimes identifiées. Mais nous ne sommes qu'au début de l'instruction. Déjà, les habitants du quartier ont menacé de s'en prendre à lui, d'incendier son

banga», fait valoir la procureure.

**Trouble à l'ordre public**

Autres arguments, Majicavo garantirait que l'homme ne prenne pas un kwassa vers les Comores alors qu'il est en situation irrégulière ou encore qu'il s'en prenne à d'autres petites filles. «On ne connaît rien de sa personnalité. Jusqu'à présent, le mis en examen n'a rien dit. Ni en interrogatoire. Ni devant le juge d'instruction. Le risque de réitération est très élevé et on ne peut pas le prendre», estime-t-elle.

«Monsieur est un fundi. Ici, dans la société mahoraise, il a une autorité morale, une autorité de fait. Sept victimes déflorées, là encore, c'est un fait important dans la société mahoraise, avec un retentissement considérable dans l'opinion publique», conclut la procureure qui évoque un trouble persistant à l'ordre public.

**18 ans à Mayotte**

«Il est du rôle du juge de ne pas céder à cet émoi», répond Me Charles Simon qui tente de contrecarrer chacun de ces arguments.

Le silence de son client ? C'est un droit. Conserver les preuves ? Il ne s'opposera pas aux expertises gynécologiques. Autorité de fundi ? «Il était plus à la tête d'une garderie avec des sorties à la campagne que de véritables cours religieux». Risque de pression sur les victimes ? «Sur quelle base?» s'insurge Me Simon. «Mon client est un primo-délinquant qui n'est pas connu pour des faits de violences. On lui reproche des attouchements, pas des violences».

Quant au risque de départ, l'avocat

est affirmatif : il n'existe pas. «Ca fait 18 ans que Monsieur est en France. Il n'a que sa mère aux Comores avec laquelle il n'a plus de contact. Tous les membres de sa famille sont ici. Ceux qui sont venus aujourd'hui, ils vivent bien à Mayotte», plaide-t-il en faisant référence à la huitaine de proches venus lui apporter leur soutien.

L'avocat demande un placement sous contrôle judiciaire strict, avec interdiction de se rendre à Mamoudzou.

Finalement, la magistrate ne retiendra pas ces derniers arguments. C'est bien à Majicavo qu'est parti l'individu âgé de 34 ans alors que les investigations se poursuivent autour des neuf victimes aujourd'hui identifiées.

RR

# LE JDM



Contenus originaux



PDF Hebdomadaire



Accès aux archives



Module de recherche

## Tourisme

# Un 3e paquebot de luxe en visite demain dans le lagon de Mayotte



*Le Island Sky, bateau de croisière de luxe avec ses 55 suites*

**La saison des croisières bat son plein. Le 3e bateau de croisière de la saison fera une escale dans les eaux mahoraises demain mercredi. A bord, 90 passagers qui se sont offert des vacances de rêve dans la région.**

C'est un écrin de luxe mais aussi un habitué de Mayotte qui va faire son entrée demain matin à 10 heures dans notre lagon. Le MS Island Sky vient faire une escale d'une journée pour offrir à ses 90 passagers des visites, guidées et encadrées par l'agence Baobab Tour, à la découverte des joyaux naturels de notre île.

Le MS Island Sky est un fidèle. L'an dernier, en plein marasme touristique, il avait maintenu son escale mahoraise. Il était même

le premier paquebot de la saison à venir nous rendre visite. Le croisiériste est classé dans la catégorie 4 étoiles et se présente comme «un des plus élégants et propice à de grands moments de navigation». Le descriptif du navire ne laisse en effet aucun doute sur la qualité des prestations à bord, avec ses 5 ponts, ses 55 suites, deux bars, un grand restaurant... et même des équipements pour satisfaire des soins thermaux.

**Au moins 8 paquebots cette saison**

Ce 3e passage d'un croisiériste à Mayotte pour cette saison est déjà une bonne nouvelle. L'an dernier, seuls deux paquebots avaient programmé une escale chez nous.



*Une suite du MS Island Sky*

Cette année, le «club croisières» en espère au moins 8 au total et donc 5 autres au début 2016.

Le club a tout fait pour faire de ces escales des succès. L'image mais aussi la relance touristique de Mayotte en dépend en partie. Il s'agit de répondre aux exigences évidentes de ces touristes haut-de-gamme : plaisir, découverte, émerveillement (le fameux effet «waaouw!»)... mais aussi sécurité. Des exigences bien comprises lorsqu'on regarde la liste des membres du «Club croisières» : la capitainerie, MCG, le CDTM, la police nationale, la police municipale, le SGAR, l'agence réceptive Baobab Tour et la SMART qui sont toutes impliquées, chacun à leur façon, dans le dispositif d'accueil des bateaux et de leurs passagers. Ainsi, les polices nationale et municipale seront présentes discrètement mais suffisamment pour garantir le succès de l'escale à Mamoudzou.

### Donner l'envie de revenir

Mais le dispositif d'accueil est déjà bien rodé... Il ne manquait, en réalité, que les paquebots. Pour les passagers grand luxe du MS Island Sky, le ponton des croisiéristes se parera, comme à son habitude, des couleurs et des parfums de Mayotte. Les pas-

sagers seront accueillis par des chants et des danses avant de partir vers les excursions qu'ils auront choisies: circuits dans le Grand sud, en Petite Terre ou des sorties lagon.

Le CDTM en partenariat avec certains de ses artisans mettront en place une exposition de produits locaux, pour un accueil spécifique dans le Hall du Comité Départemental du Tourisme.

Les 17 communes de Mayotte ont également été invitées à jouer le jeu. Prévenues des arrivées des croisiéristes, elles sont chargées de mettre en valeur certains sites touristiques qui sont sur leur territoire, pour éviter que d'éventuels désagréments ne perturbent les touristes.

Le CDTM compte en effet sur ces passages rapides pour donner envie à ces touristes d'un jour de revenir découvrir les atouts de notre destination. Bref, tout est prêt pour que les 90 passagers du MS Island Sky se fassent des souvenirs inoubliables avant de repartir vers l'Afrique du Sud et les Seychelles.

RR



### Faits divers

#### Pétage de plomb à Labattoir: il casse tout dans une maison pour une histoire d'argent



Matinée difficile hier lundi pour les habitants d'une maison de Labattoir qui a vu son intérieur intégralement détruit par un homme emporté par sa colère.

Tout a commencé à 7h30 par une dispute liée à un différend financier. Alors que la famille demande des explications, l'individu se met hors de lui en perdant totalement le contrôle. Il agresse les occupants et casse tout dans la maison : il détruit le mobilier et va jusqu'à mettre le feu à un matelas. Emporté dans son élan, il n'hésite pas à frapper les voisines du domicile, trois personnes âgées parmi lesquelles se trouvait sa grand-mère.

A l'arrivée de la patrouille de gendarmerie, la colère de l'homme n'est toujours pas retombée. L'individu tient dans sa main un gros morceau de bois avec lequel il menace les forces de l'ordre en les menaçant de mort à plusieurs reprises.

L'individu a finalement été maîtrisé pour être conduit au centre hospitalier de Dzaoudzi. Après une visite médicale, il a été placé en garde à vue à la brigade de Pamandzi.

## Faits divers

### Cambriolage de la station Total de Longoni: les voleurs font le plein de victuailles



Trois cambrioleurs ont visité la station-service Total de Longoni la nuit dernière. A 1h45, ils ont pénétré à l'intérieur du local par le toit en soulevant les tôles.

Après avoir fouillé les lieux, ils ont fait le plein en vidant les rayons: cartouches de cigarettes, bouteilles de vin et victuailles. Le montant du butin n'est pas encore connu. Ils ont ensuite quitté les lieux en passant par la porte d'entrée... Quant on est chargé, passer par le toit, ce doit être plus difficile.

L'enquête a été confiée à la brigade de gendarmerie de Mamoudzou.



## Histoire

# Garder la mémoire des «oubliés de Saint-Paul», 85 ans après le drame



*L'île de Saint-Paul, perdue au milieu de l'océan*

**C'est une des tragédies majeures de la 1ère partie du 20e siècle dans l'océan Indien. Sur l'île de Saint-Paul, une pêcherie a livré à la mort certains de ses employés, en les oubliant sur ce petit caillou perdu vers le grand sud.**

«Faire vivre le souvenir des oubliés de l'île Saint-Paul». C'est le nom d'une association bretonne qui œuvre pour qu'une partie de l'histoire de notre région ne disparaîsse pas à jamais. Présidée par Dominique Virlouvet, une des petites nièces de l'un des oubliés, elle s'est associée à l'administration des TAAF, les Terres australes et antarctiques françaises, pour per-

pétuer la mémoire d'un drame survenu il y a 85 ans.

### Du profit au mépris des personnes

L'association a organisé une série d'événements tout au long de l'année pour rendre un hommage aux six hommes et à la femme oubliés sur cette île perdue du grand sud. Saint-Paul, c'est un petit îlot de 8km<sup>2</sup>, voisin de l'île Amsterdam, aux confins de l'océan Indien et de l'océan antarctique. La France en a pris définitivement possession en 1892, intégrant ainsi dans son empire austral une vaste zone maritime jusqu'aux Kerguelen.



*L'île Saint-Paul, un caillou français de 8km2 entre océan Indien et océan Antarctique (Image: Wiki commons)*

Dans ces eaux, l'industrie métropolitaine de la pêche va déployer une industrie. Ainsi, à la fin des années 1920, des armateurs du Havre, les frères Bossière, pratiquent la chasse à l'éléphant de mer vers les Kerguelen. L'huile obtenue avec ces animaux rapporte bien, à tel point qu'ils décident de se diversifier. Ils étendent leur entreprise à l'île de Saint-Paul en s'attaquant au marché de la langouste. Des pêcheurs bretons et des manœuvres malgaches sont embauchés. Pendant l'été austral 1928-1929, la première campagne est un vrai succès avec 400.000 conserves réalisées. Logiquement, une seconde campagne s'ouvre fin 1929, c'est là que le drame va se nouer.

## Notre mémoire

À l'issue de cette 2e saison, en mars 1930, six hommes et une femme enceinte acceptent de rester sur place pour garder les installations. Un bateau devait leur apporter du ravitaillement, trois mois plus tard. Mais le navire ne viendra

jamais. Les malheureux restent finalement neuf mois à Saint-Paul, seuls sur ce caillou sans moyens de subsistance, oubliés de tous.

## Les oubliettes de l'Histoire

Deux Français et un Malgache y laissent leur vie, victimes du scorbut. Un 4e, parti pêcher pour tenter de nourrir le groupe disparaît en mer. Quant au bébé né sur l'île, il ne survit pas. L'enfant était une fille, prénommée Paule. Elle succombe deux mois après sa naissance. Les survivants sont finalement récupérés le 6 décembre 1930. Il ne s'agit pas d'un sauvetage organisé. Le bateau qui rejoint Saint-Paul est affrété pour assurer une troisième campagne de pêche.

Et cette 3e campagne est également un désastre. Une épidémie de béribéri décime 44 salariés malgaches. L'entreprise «La Langouste Française» met la clef sous la porte et avec cette disparition, personne n'a jamais eu de compte à rendre et les oubliés de Saint-Paul ont sombré dans les oubliettes de l'histoire.

85 ans après, il a fallu toute l'abnégation de l'association bretonne pour qu'enfin, l'histoire ressorte au grand jour.

Avec l'administration des TAAF, l'association a célébré tout au long de cette année le souvenir de la tragédie. Le 30 novembre dernier une plaque a été dévoilée sur l'île de Saint-Paul en présence de Maryvonne Taéossian-le-Huludut, la fille de Julien le Huludut, l'un des trois rescapés. Le 20 décembre, à Concarneau, une plaque identique a été dévoilée sur le «Square des Oubliés-de-Saint-Paul», face à l'océan, par Cécile Pozzo di Borgo, préfète des TAAF et Dominique Virlouvet en présence de nombreuses personnalités dont la navigatrice Isabelle Autissier. A l'image du souvenir perpétué des naufragés de Tromelin, à l'Est de Madagascar, notre région redécouvre peu à peu la mémoire d'époques pourtant pas si anciennes.

RR, le JDM  
avec le JIR

Le Journal de Mayotte  
[www.lejournaldemayotte.com](http://www.lejournaldemayotte.com)

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :  
07.85.05.96.59.